



Résiliation d'un contrat par l'opérateur

Par **Valesk**, le **16/02/2011** à **22:49**

Bonjour,

Mon contrat internet a été résilié par mon opérateur.

N'habitant plus les lieux, je ne sais si j'ai reçu un courrier m'avertissant ou non de cette suspension.

Ma question est donc la suivante : l'opérateur m'a-t-il forcément (existe-t-il une loi?) adressé un courrier avec AR pour suspendre cet abonnement? Cet accusé de réception, devais-je forcément le signer?

N'ayant signé aucun document, je me demande s'il est logique qu'on me réclame 100€ pour avoir rendu le matériel avec du retard (normal, je n'étais pas au courant)?

Merci d'avance.